



Extrait du CGT ARLES

<https://cgtarles.fr/spip.php?article823>

Après la manifestation du 14 juin 2016, propos inacceptables du Premier Ministre Manuel Valls.

- Luites - Code du travail -
Date de mise en ligne : mercredi 15 juin 2016

Copyright © CGT ARLES - Tous droits réservés

Réaction de la CGT :

1,3 millions dans la rue hier, dont 140 000 à Marseille et 700 à Arles (voir l'article relatif à la manifestation arlésienne)

Le communiqué confédéral joint à ce même article rappelle bien quelques vérités que le gouvernement doit prendre en compte : " le rejet de la loi dite travail et des régressions qu'il porte est massif. " chacun veut vivre dignement et espère de nouveaux droits.

Le Premier Ministre vient d'accuser la CGT d'être responsable des violences intervenues en marge de la manifestation nationale du 14 juin, à Paris, contre le projet de loi travail. En pièce jointe la réaction de la CGT aux propos inacceptables du Premier Ministre Manuel Valls.

Lire et diffuser largement le communiqué :

[\[Communiqué CGT 15.06.16 - PDF - 22.9 ko\]](IMG/pdf/Communique_de_la_CGT_-_15_06_2016.pdf) **Communiqué CGT 15.06.16**

La votation organisée par l'intersyndicale est aussi bien accueillie, les résultats seront l'objet d'un rendu public et médiatique le 28 juin, dans les sous-préfectures, les préfectures et au plus sommet de l'Etat.

Face à ce rejet massif de la part d'une majorité de salarié-e-s et de l'opinion publique, combien de temps le gouvernement va-t-il rester sourd aux légitimes revendications du monde du travail ? Jusqu'où devons-nous aller ?

Fort de cette nouvelle mobilisation, la délégation qui rencontrera la Ministre du Travail vendredi 17 juin portera l'exigence du retrait. Les points majeurs du blocage étant a minima les 5 articles qui constituent l'ossature du texte :

- " L'inversion de la hiérarchie des normes (article 2)
- " Le travailler plus pour gagner moins (articles 2 et 3)
- " La casse de la démocratie sociale dans l'entreprise avec de nouvelles règles de négociations (articles 7 à 12)
- " La facilitation des licenciements (accords de compétitivité article 11, réforme des licenciements économiques article 30, et possibilité de licencier en cas de reprise d'entreprise article 41)
- " La réforme de la médecine du travail (article 44)
- " Et aussi :
- " L'ubérisation du salariat (article 27)

Après la manifestation du 14 juin 2016, propos inacceptables du Premier Ministre Manuel Valls.

- " La précarisation des privé-es d'emploi (article 52)

- " La formation professionnelle au service des employeurs (articles 32 et 33)

Nous invitons les salariés, les privés d'emploi, la jeunesse, les retraités et bien sûr l'ensemble des syndicats à participer massivement aux journées de mobilisation nationales les 23 (date du vote au Sénat) et 28 Juin 2016, déclinées dans le département les 23,24 et 28 juin

[Lire aussi le communiqué commun de la CGT et de la Fédération CGT de la santé et de l'action sociale : "La CGT condamne sans réserve les violences commises le 14 juin 2016 à l'AP-HP"](#)